

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

12 juin 2020 à 19h30

L'an deux mille vingt, le douze juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérard DEFRANCE, Maire
Présents : Mmes Hélène CAUVIN, Sylvie MONIER, et Brigitte SICARD. MM Roland BRUET, Gilles COULOMBEL, Antoine DE SAINT GERMAIN, Alexandre GRIMOIN, Vincent GUERBOIS, et Nicolas GUILLEMETTE.
Secrétaire de séance : Antoine DE SAINT GERMAIN

Subventions 2020

Après avoir pris connaissance des demandes de subvention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **d'allouer** une subvention aux associations ci-après :

Après avoir étudié les demandes, à l'unanimité, le Conseil décide d'allouer les subventions suivantes:

- Assoc. Aide et Soins à Domicile pers. Agées	76.00 €
- Instance de Gérontologie Marseille en Bvsis	100.00 €
- Association des Paralysés de France	35.00 €
- Association des Sclérosés en plaques	35.00 €
- Association Ligue contre le cancer	35.00 €
- Association « Perce neige »	35.00 €
- Association « Les Jardins de Crèvecoeur »	35.00 €
- Association ARC Grandvilliers	35.00 €
- Comité des Fêtes de BLICOURT	1 000.00 €
- Centre Communal d'Action Sociale	2 500.00 €

Taxes communales 2020

Après en avoir délibéré, les Conseillers, à l'unanimité, DECIDENT de ne pas appliquer d'augmentation aux taxes communales et de conserver les taux de 2019 soit :

Taxe d'Habitation	22.06 %	Foncier Bâti	12.00 %
Foncier non Bâti	30.88 %	Cotisation Foncière des Entreprises	12.81 %

Vote du Budget Primitif 2020

Le Budget Primitif de l'exercice 2020 est présenté par M. DEFRANCE Gérard, Maire. Celui-ci se résume ainsi :

Section d'investissement :

Recettes et Dépenses 100 000.00 €

Section de fonctionnement :

Recettes et Dépenses 499 740.00 €

TOTAL DU BUDGET 599 740.00 €

A l'**unanimité**, les Conseillers Municipaux **ADOPTENT** le Budget Primitif de l'exercice 2020.

Délégués aux diverses commissions- Rectifications

COMMISSION		
CCAS	- DEFRANCE Gérard - COULOMBEL Gilles - BRUET Roland - MONIER Sylvie - CORPET Sylvie	Administrés : - COULOMBEL Annie - DELAMARE-RODY Emmanuelle - FONTAINE Françoise - ROISIN Denise

CCID (Impôts)	M. BONNOT Damien, M. BRUET Roland, M. BUSSY Bruno, M. COULOMBEL Gilles, M. DANGOISSE Denis, M. DE SAINT GERMAIN Antoine, M. DUPONT Jean-Pierre, M. GONCALVES-MOURA Manuel, M. GRIMOIN Alexandre, M. GUERBOIS Vincent, M. GUILLEMETTE Nicolas, M. THIRÉ Jean-Marc,	M. VERMAND Pascal, Mme CAUVIN Hélène, Mme CORPET Sylvie, Mme DAMIS Christine, Mme DARNY Katia, Mme DELAMARE-RODY Emmanuelle, Mme FONTAINE Françoise, Mme MAYOL Catherine, Mme MONIER Sylvie, Mme SICARD Brigitte. Extérieurs : M. Philippe SYS (Oudeuil) Extérieurs : M. LANGLAIS Régis (Rotangy)
SIRS (Syndicat Intercommunal Regroupement Scolaire)	- DEFRANCE Gérard - GUERBOIS Vincent	- GRIMOIN Alexandre

Délégation au Maire

Vu l'article r.2123-1 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés passés suivant la procédure adaptée ;

Vu les articles L.2122-21-6° et L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Il sera rendu compte au Conseil Municipal des marchés passés au titre de la délégation reçue, dans le respect des crédits ouverts au budget.

Exonération jeunes agriculteurs

Monsieur le Maire expose les dispositions d'un article du code général des impôts permettant au conseil municipal d'accorder un dégrèvement de 50%, pour une durée qui ne peut pas excéder 5 ans, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs :

Il rappelle que ce dégrèvement de 50% est à la charge de la collectivité qui l'accorde et qu'il complète le dégrèvement de droit de 50% pris en charge par l'Etat.

Vu la demande formulée par un jeune agriculteur exerçant à Blicourt mais non domicilié à Blicourt,

Vu le précédent refus dans des circonstances similaires, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, REFUSE d'accorder le dégrèvement de 50% de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs.

Bail – fermage parcelle X81

Vu la reprise de l'exploitation de M. DEVILLERS François par ses enfants, vu la promesse de bail au profit de M. DEVILLERS Louis-Xavier et de Mme DEVILLERS Perrine reconduisant celui accordé à M. DEVILLERS François pour la parcelle X 81 appartenant à la commune de Blicourt, vu le calcul du fermage établi annuellement auprès de la Trésorerie, vu le montant du fermage avoisinant 132€ l'hectare, considérant la demande de réévaluation du parcellaire présentée par Maître Emmanuelle DAMAY, après en avoir délibéré, le conseil municipal confirme que le renouvellement du bail est accordé aux enfants DEVILLERS et DECIDE de ne pas modifier le calcul du fermage.

Indemnités gardiennage église

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal, **DECIDE de verser** 130€ au titre de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise pour 2020.

Questions diverses

- 1) Le conseil municipal s'est penché sur les travaux à envisager pour 2020-2021 :
 - Les travaux de gravillonnage vont débuter dans les jours qui viennent.
 - Il est envisagé de procéder à des travaux de voirie dans l'impasse du Cul de Sac et sur le parking de l'église.
 - Le projet du City Stade sera étudié plus amplement lors d'une prochaine réunion afin de choisir le modèle en fonction de la subvention qui pourrait être accordée.
 - Le sol de la salle de classe mériterait d'être changé mais, dans la mesure où l'année est déjà bien avancée, ces travaux sont repoussés aux grandes vacances 2021.
- 2) Il est proposé d'installer des radars pédagogiques afin de faire prendre conscience aux automobilistes de leur vitesse exagérée dans la commune. Des devis vont être demandés et ce projet ayant tout juste reçu la majorité des suffrages sera réétudié.
- 3) Proposition est faite de commercialiser des produits du terroir et de proximité à raison d'une fois par semaine. Ce type de commerces existant déjà à La Neuville sur Oudeuil, Haute-Epine ou Luchy par exemple, il est envisagé d'organiser un premier marché fermier afin de juger de l'engouement des personnes.
- 4) Des travaux seront entrepris sur la toiture du hangar privé situé derrière la cour de l'école. L'accès sera autorisé dans la cour à condition de ne pas utiliser d'engins agricoles, et ce pour ne pas endommager l'assainissement de l'école.
- 5) Il est rappelé une nouvelle fois que les haies et les branches qui débordent sur la route doivent être entretenus et taillés régulièrement pour ne pas gêner la circulation du car notamment.
- 6) Demande est faite de réaménager le tour de ville de la rue de Pisseleu, mais dans la mesure où il s'agit d'une servitude, on ne peut pas y toucher.
- 7) Lorsque le Comité des fêtes pourra tenir son assemblée en respectant les mesures sanitaires, il est demandé à chacun de bien vouloir y prendre part pour que celui-ci ne meure pas. Si tel était le cas, une commission serait alors créée et les membres du conseil municipal auront obligation d'y siéger.

La séance est levée à 22h05.

Le Maire, DEFRANCE Gérard